



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Zimbabwe

Question écrite n° 13851

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères quels ont été les résultats en matière de défense des droits de l'homme de la venue en France de M. Robert Mugabe, président du Zimbabwe, à l'occasion du 22e sommet France-Afrique et des entretiens qu'il a eus avec les autorités gouvernementales françaises.

Texte de la réponse

À l'instar de ses partenaires européens, la France déplore le climat de violence et les violations des droits de l'homme qui prévalent actuellement au Zimbabwe. L'Union européenne a réagi fermement à cette situation en prenant, la première, des sanctions dès février 2002. Néanmoins, il nous paraît que les sanctions seules ne résoudront pas cette situation. Il faut parallèlement rechercher une issue à la crise, en favorisant la reprise d'un dialogue politique. La décision d'inviter le Président Mugabe au Sommet Afrique-France, des 19 au 21 février, a été prise dans cet esprit. Le Président de la République s'est entretenu avec le Président Mugabe en marge du Sommet pour lui faire part de notre grave préoccupation concernant la situation intérieure de son pays. Ni la montée de la violence politique, ni les violations de l'Etat de droit ne sont acceptables. La France continuera à inciter les autorités zimbabwéennes à respecter les droits de l'Homme et les principes démocratiques, et à prendre le chemin de la réconciliation nationale pour retrouver la stabilité.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13851

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1691

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2898